



Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l'isle.fr
<http://notre-dame-de-lisle.fr/>

République Française
Mairie de Notre- Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 décembre 2019**

***Date de convocation : 04/12/2019
Date d'affichage : 04/12/2019
Nb de conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10***

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 9 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.

Étaient présents :
Mme BILLARD Pascale
M. FAVRESSE Alain
M. LEPRÉ Thierry
M. LACAILLE Christophe
Mme TISON Nathalie
M. SILLIAU Alain
Mme LERATE Catherine
M. MAILLARD Charles

Ont donné pouvoir : M. MONNOT Christian-Marie à M LACAILLE Christophe,

Absentes excusées: Mme LARDY Roselyne, Mme BAUMGARTNER Muriel et Mme DE LA BROSSE Catherine

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

M. Thibaut BEAUTÉ a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 10/09/2019 et du 16/10/2019

Pas d'observations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTÉ** les PV du 10/09/2019 et du 16/10/2019.

I/ Finances et administration générale

1/ Modification du tableau des effectifs suite avancement de grade et suppression de postes

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que:

- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 28 novembre 2019
- Considérant la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, par avancement de grade adoptée par le Conseil Municipal le 10/09/2019,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10/09/2019,
- Considérant la nécessité de supprimer 2 emplois d'adjoints techniques, titulaires à temps non complet (20/35ème et 16.5/35ème) en raison de la suppression des NAP,
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs conformément au PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunération) suite à la suppression de 2 emplois d'adjoints techniques,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la suppression de 2 emplois d'adjoints techniques, titulaires à temps non complet (20/35ème et 16.5/35ème), en raison d'avancement de grade, et la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 09/12/19.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés : **DECIDE**

- **De SUPPRIMER** à compter du 09/12/2019 deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe (suite avancement de grade).
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi composé :
 - Cadre d'emplois et grades à compter du 09/12/2019
 - Effectifs pourvus à temps non complet
 - Secteur Administratif : 1 adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe
 - Secteur Technique : 1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et 2 adjoints technique principal de 2^{ème} classe

2/ Décision Modificative n°05 au Budget 2019 : transfert de crédits au chapitre 020 « Immobilisations incorporelles »

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'insuffisance de crédit au compte 2031 « Frais d'études » du chapitre 020 « Immobilisations incorporelles » en section d'investissement, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires afin de pouvoir payer les frais d'études à l'entreprise HTH Architecture dans le cadre de la mise en conformité de la mairie, comme indiqué dans un tableau annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 05 au Budget 2019 telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

3/ Décision Modificative n°06 au Budget 2019 : Ecritures comptables pour la clôture de la résiliation du bail commercial

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la clôture de la résiliation du bail commercial du 1 rue de l'Eglise à Notre-Dame de l'Isle, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement et en section de fonctionnement comme indiqué dans un tableau annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 06 au Budget 2019 telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

4/ Décision Modificative n°07 au Budget 2019 : ouverture de crédits au compte d'investissement 10226 « Taxe Aménagement »

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu d'un trop perçu en taxe d'aménagement en section d'investissement, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en ouvrant le compte 10226 comme indiqué dans un tableau annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés **DECIDE**

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 07 au Budget 2019 telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

5/ Demande de subventions pour l'aménagement paysager du cimetière et implantation d'un columbarium et jardin du souvenir auprès de l'état : (dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), du département et d'autres partenaires.

Monsieur le Maire explique que le dossier devait être déposé avant le 25 novembre mais les services préfectoraux nous ont autorisés à délibérer de manière différée afin de ne pas tenir un CM pour ce seul sujet. Seul le dossier pour le columbarium a été retenu, le cheminement piéton n'étant pas éligible. De plus, il faut être propriétaire du foncier.

M. Maillard souhaite que l'on effectue la reprise des tombes en déshérence.

- VU le règlement départemental relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.),
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement paysager du cimetière et implantation d'un columbarium et jardin du souvenir pour un montant de 9 801,00 € HT.
- Considérant qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le projet d'aménagement paysager du cimetière et implantation d'un columbarium et jardin du souvenir
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant,

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux	Montant HT
Travaux	9 801,00 €	ETAT DETR	40%	3 920,00 €
		Autofinancement	25%	5 760,00 €
TOTAL	9 801,00 €	TOTAL		9 801,00 €

- **DE SOLLICITER** de la part de l'état une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR 2020,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la commune peut prétendre auprès de tous autres organismes,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V/ Informations diverses

- **Travaux du cimetière.** Ils devraient être terminés la semaine prochaine : réunion de chantier mardi 10 décembre.
- **La fibre optique.** Demande d'infrastructures supplémentaires : route d'Hennezis. Un incident s'est produit : inondation, branchements sectionnés (téléphone, eau). Au total, deux antennes seront installées. Autres dégâts sur la sente. Une réclamation a été envoyée. Du retard sur le calendrier initial (fin du 2^{ème} semestre 2019) : livraison prévue 1^{er} trimestre 2020.
- **Travaux route d'Hennezis** (réfection de l'adduction d'eau) reportés en janvier après une réunion publique (date à définir)
- **Problème d'éclairage public.** Les horloges sont dérégées. Le problème a été signalé et va être réglé rapidement.
- **Collecte pour l'église.** 2895 euros attendus et 403€ pour la statue de Saint Fiacre. A ce jour, 2815 euros collectés au total: le financement complémentaire du département pourra être débloqué.
- **Fleurissement.** La commune a obtenu la Première fleur et une dotation de 600 euros de la part du département. Remise des prix à la région, le 13 janvier à Caen.
- Nous avons été labellisés « **Territoire engagé pour la nature** » pour 3 ans suite au dossier déposé par M. le maire. Il convient de poursuivre nos actions et de développer la participation de nos habitants en faveur de notre environnement.
- **Entretien des chemins** : Une réunion est à prévoir.
- **PLU** : réunion de travail le 13/12 à 14h 30 avec notre prestataire et leds personnes publiques associées. Arrêté définitif du PLU au conseil de janvier.
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial** est en cours d'achèvement par SNA. Un habitant de la commune tiré au sort y a participé. Qu'il en soit remercié.
- **Parlement des maires.** Sujet délicat : les commissions ne réunissent pas assez de monde (25% de présents) : elles se terminent tard et sont annoncées au dernier moment. NDI est représentée dans les commissions « ressources naturelles » et « attractivité » et nous sommes présents.
- **La seine à vélo.** Christophe Lacaille a assisté à une réunion de l'office de tourisme afin de préparer l'animation autour du futur équipement. Un Comité de pilotage sera mis en place.
- **Propositions de reprise du Croco de l'Isle.** Des preneurs potentiels intéressants et intéressés permettant d'envisager une réouverture avant le printemps.